

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEL-CENSOIR

DU 29 MARS 2012

Etaient présents : M. BOHAIN, Maire

M. CHARRAULT, M. GUILBERT, M. REVIRON , Adjoint

Mme BERNARD, M. DROUARD, M. DEMANCHE, Mme BOSTYN, M. AUCAMUS,

Mme IENZER, M. POLY, M. JOVET, M. DE LA GRAVIERE, Mme DEBRAND,
Conseillers

Le compte rendu du 23 février 2012 est adopté à l'unanimité sans remarque

Compte de gestion de la commune

1. COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS POUR L'ANNEE 2011

Les comptes de gestion du Percepteur sont présentés au Conseil Municipal et ceux-ci sont conformes aux comptes administratifs de la commune. Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Charrault, premier adjoint, approuve les comptes administratifs de 2011 et donne quitus au Maire pour sa gestion.

2. COMPTES ADMINISTRATIFS : RESULTATS DE L'EXERCICE 2011

- POUR LE SERVICE DE L'EAU

Investissement Déficit de 44 130,92€

Fonctionnement Excédent de 11 788,99€

-POUR LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Investissement Excédent de 24 481,28€

Fonctionnement Excédent de 31 226,13€

-POUR LA COMMUNE

Investissement Excédent de 18 778,34€

Fonctionnement Excédent de 394 928,72€

-POUR LE CCAS

Investissement -----

Fonctionnement Excédent de 1 591,52€

3. BUDGETS PRIMITIFS EN EQUILIBRE

-POUR LE SERVICE DE L'EAU

Fonctionnement 25 125,00€

Investissement 70 486,00€

-POUR LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Fonctionnement 27 965,00€

Investissement 265 172,00€

-POUR LA COMMUNE

Fonctionnement 1 013 821,00€

Investissement 300 261,00€

-POUR LE CCAS

Fonctionnement 1 591,00€

Investissement -----

4. VOTE DES 4 TAXES

Le Conseil Municipal décide des nouveaux taux pour 2012 ; ils seront les suivants :

	CHATEL	NATIONAL	DEPARTEMENTAL
Taxe d'habitation	18,20%	23,76%	22,56%
Taxe foncière sur non bâti	35,81%	48,56%	44,11%
Taxe foncière sur le bâti	14 ,92%	19,89%	19,74%
CFE	18,02%	25,42%	-----

5. DEVIS EXTENSION RESEAU ELECTRIQUE LA CHATONNIERE

Le Maire présente le devis pour l'étude et pour les travaux d'extension du réseau électrique à la Chatonnière. Le coût prévisionnel s'élève à 5978,45€ TTC ; après déduction de la subvention et du PCT, le montant restant à charge de la commune s'élève à 1649,57 € TTC. Le Conseil Municipal accepte le devis et autorise le Maire à engager les travaux.

6. PERMANENCE POUR LES ELECTIONS PRESIDENTIELLES ET LEGISLATIVES DE 2012

Chaque élu assurera une permanence de 2h30 entre 8h00 et 18h00 les 22 avril, 6 mai pour les élections présidentielles, ainsi que les 10 et 17 juin pour les élections législatives. Un tableau récapitulatif des personnes présentes sera transmis à chaque conseiller.

7. STATIONNEMENT DES VEHICULES

Le Maire présente un devis concernant le marquage au sol pour les véhicules stationnés dans la rue du Colonel Rozanoff et dans la rue Cotteau pour un montant de 1104,50 € HT. La majorité des élus acceptent ce devis ; seuls M. de la Gravière et M. Poly s'abstiennent.

8. AUDIO GUIDES

Le Maire présente une offre de location d'audio guides pour 4 mois ; les vacanciers pourront prendre possession de ce matériel au point information tourisme, contre dépôt de leur pièce d'identité ; l'assemblée délibérante valide le devis.

9. COUVERTURE DE L'ESCALIER DE L'ECOLE

L'entreprise « Passion Métal » a établi un devis de 25 379,12 € pour couvrir l'escalier de l'école ; Mme Bernard précise que l'entreprise peut proposer une solution moins chère ; il est donc décidé de demander une nouvelle offre, sinon il faudra faire un appel d'offres.

10. COURRIER DE M. DENIS

Le Maire fait part d'un courrier de M. Denis qui souhaite reprendre le Comité des Fêtes suite à la démission du bureau. M. Bohain, fait savoir que l'association existe toujours ; elle a été mise en sommeil jusqu'au 26 mars 2012. Elle est aujourd'hui à nouveau en activité avec une nouvelle présidente, Mme Norel.

10. COURRIER DE Mme MOREAU

Le Conseil Municipal accepte de réduire de 3 mois à 1 mois le délai de résiliation du bail concernant le garage communal No 10 en raison de problèmes familiaux invoqués par l'intéressée.

11. SUBVENTION SUR LA RESERVE PARLEMENTAIRE

Le Conseil Municipal décide de faire installer un chauffage à aérotherme dans la salle polyvalente pour un montant de 8361,00 € HT. Les élus donnent leur accord pour engager les travaux ; ils sollicitent une subvention du Sénateur André Villiers, au titre de la réserve parlementaire 2012, pour un montant de 4000,00 €.

12. REMUNERATION D'UN MAITRE NAGEUR

L'assemblée délibérante accepte de prendre en charge les frais du maître-nageur pour un montant de 960,00 € pour 16 heures de natation aux élèves de CE2, CM1 et CM2. Ces cours auront lieu dans la piscine au VVF. Elle autorise le Maire à signer la convention avec le maître-nageur et avec la Directrice du VVF.

13. DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX

Le Maire informe les élus de l'obligation de faire réaliser un diagnostic d'accessibilité des bâtiments communaux qui reçoivent du public (mairie, point information tourisme, agence postale, salle polyvalente, camping, église, centre de loisirs). Le Conseil Municipal autorise le Maire à faire réaliser cette étude.

14. CIRCUIT ICAUNAIS

Le 16^{ème} Circuit Icaunais aura lieu le 16 et 17 juin 2012. Cette course cycliste à étapes est organisée par le Comité Départemental Yonne Cyclisme sous l'égide de la Fédération Française de Cyclisme. Notre commune sera traversée le 16 juin 2012 à l'horaire prévu de 16h18 ; les coureurs disputeront un sprint intermédiaire après la salle des fêtes sur la D100.

15. CAMPING MUNICIPAL

Le Conseil décide d'engager un gérant pour tenir le camping municipal durant la saison 2012.

16. BOURSE D'ECHANGE AUTOS MOTOS A ASNIERES SOUS BOIS

M. Faule sollicite le prêt du véhicule des pompiers pour l'exposer lors de la manifestation de la bourse d'échange autos, motos du 1^{er} mai 2012. Trois pompiers sont en formation ce jour-là et les autres ne sont pas disponibles ; dans le cas où un incendie se déclare dans la commune, il n'y aura pas de véhicule pompier si celui-ci est prêté pour la manifestation. La Municipalité ne peut pas prendre ce risque et se voit contrainte de refuser.

17. ETUDE ET MAITRISE D'ŒUVRE POUR ESPACE RUE DE LA FONTAINE

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité de ne pas réaliser l'étude d'aménagement d'un espace public rue de la Fontaine.

18. COURRIERS DIVERS

a) courrier Médecine Scolaire

Le Maire fait part d'un courrier du service médical de l'Inspection Académique pour le projet d'accueil individualisé de l'enfant Anciaux Anthony ; il indique que cet élève est scolarisé à Châtel-Censoir, sans dérogation. Les parents domiciliés à Coutarnoux devront remettre la dérogation à la Municipalité de Châtel-Censoir , après avis favorable du Maire de Coutarnoux.

b) Association Théâtre en Avallonnais

Cette association demande la gratuité de la salle polyvalente, pour proposer une animation théâtrale pour tous. Cette lettre sera transmise à toutes les associations.

c) Courrier de M. Pelletier

M. Pelletier suggère que la Municipalité remercie Mme Comte, Mme Pelletier, M. Dupont, Mme Boakes et Mme Jones pour leur participation bénévole à l'enregistrement du texte en français et en anglais.

d.) courrier de Cave de Bourgogne

M. Vinchon, gérant de Cave de Bourgogne évoque des problèmes de stationnement devant son commerce et l'ancien hôtel restaurant le Central. Il demande que la ruelle soit fermée. Le Conseil Municipal décide de laisser cette ruelle ouverte à la circulation.